

1. Organisation institutionnelle de la France

30 ans après les lois de décentralisation, estimez-vous que l'Etat en a tiré toutes les conséquences?

Quelle est votre vision de notre organisation territoriale et souhaitez-vous la faire évoluer ?

Les collectivités territoriales ont appris et exercé leurs nouvelles attributions avec talent. Les communes, les départements et les régions ont montré toutes leurs capacités, notamment dans le domaine éducatif où jamais les bâtiments n'auraient été rénovés par l'Etat comme ils l'ont été par les collectivités.

Aujourd'hui, une nouvelle exigence s'impose : la maîtrise de nos finances publiques. Cette maîtrise passe par l'instauration d'un pacte de modération des dépenses entre l'Etat et les collectivités. Cet effort ne doit pas être imposé, il doit être débattu et adopté de manière consensuelle, j'ose le mot, par l'ensemble des acteurs.

C'est l'occasion également de faire une évaluation sérieuse des politiques publiques et de s'interroger sur notre organisation territoriale. A mon sens, la loi de 2010 n'est pas équilibrée, elle ne clarifie pas les compétences et fait l'impasse sur les ressources des collectivités. Elu, je proposerai donc un inventaire de ses dispositions et ouvrirai un dialogue sur l'architecture et l'autonomie des collectivités locales.

2. Répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités

L'AMF souhaite que l'Etat assume pleinement ses responsabilités régaliennes sans faire appel au local. Elle estime également nécessaire de clarifier les compétences entre l'Etat et les collectivités locales. Cette clarification nous paraît aujourd'hui indispensable dans un certain nombre de domaines (logement, université-recherche, transport...). Quelle est votre position et que proposez-vous, le cas échéant ?

Une décentralisation réussie suppose deux conditions. La première est que l'Etat prenne ses responsabilités et tienne ses engagements. Or depuis de nombreuses années, il se désengage de ses activités régaliennes, que ce soit en matière de sécurité, de santé, de logement. A titre d'exemple, je trouve choquant que les collectivités territoriales prennent en charge la vidéosurveillance. La seconde est que la clarification des compétences des collectivités territoriales permette de savoir qui fait quoi et d'améliorer l'efficacité de l'administration locale. Nous en sommes loin !

3. Relations entre les divers niveaux de collectivités

Pour l'AMF, lorsque l'exercice d'une compétence nécessite le concours de plusieurs collectivités, il serait nécessaire, pour assurer une cohérence globale des politiques, de renforcer le principe du chef de file, tout en associant les collectivités concernées à la gouvernance du dispositif.

Etes-vous favorable à ce que les collectivités de chaque région décident de leur organisation (répartition des compétences, coordination des actions et gestion des crédits correspondants) ?

La clarification des attributions des collectivités territoriales est nécessaire afin de pouvoir mettre en œuvre des politiques publiques plus efficaces. La loi du 16 décembre 2010 est très pauvre sur ce sujet. Comme vous le suggérez, il aurait mieux valu donner aussi un contenu précis à la notion de chef de file, et laissant une large place au choix des acteurs locaux. Je développerai l'expérimentation et l'initiative locale afin que chaque territoire puisse utiliser au mieux son potentiel, en tenant compte de ses spécificités géographiques, historiques et économiques.

4. Intercommunalité

Les communes doivent continuer à détenir une clause de compétence générale. En effet, dans un monde qui se caractérise par sa complexité, son éclatement, et où il est de plus en plus difficile de saisir les questions dans leur globalité, la commune reste le seul lieu de "synthèse" et de proximité.

L'AMF est favorable au renforcement de l'intercommunalité, mais les structures intercommunales, qui assurent le développement économique, l'aménagement et les grands services d'un territoire, doivent conserver leur statut d'établissement public soumis au principe de spécialité et ne pas devenir des collectivités locales supplémentaires. Elles doivent tenir leurs périmètres et compétences de la libre volonté des communes et leurs instances doivent être désignées dans le cadre municipal.

Comment concevez-vous les relations entre les communes et l'intercommunalité ? La loi doit-elle, selon vous, renforcer les compétences obligatoires des communautés ?

Quel mode de désignation prônez-vous pour les délégués communautaires ?

Estimez-vous qu'un régime juridique particulier doit renforcer les grandes métropoles ? Si oui, lequel et à partir de quelle population ?

L'intercommunalité est l'avenir de nos territoires, en particulier ruraux, à la condition qu'elle préserve l'identité de nos communes. Ce n'est pas la taille des intercommunalités qui fait leur force mais leur pertinence géographique et la cohérence de leur projet. Je crois qu'il faut sortir de la course à l'agrandissement des structures. C'est également le cas pour les grandes métropoles. Le gigantisme est souvent source de coûts supplémentaires. Nos métropoles ont plutôt besoin de projets de territoires garantis par une contractualisation entre les différents acteurs.

Parallèlement, le développement de la démocratie locale est nécessaire. Je me réjouis de la démocratisation des assemblées des établissements de coopération intercommunale, grâce à l'élection directe des délégués communautaires. L'achèvement de l'intercommunalité en France ne peut se faire que dans le cadre d'un dialogue constructif et avec l'accord de l'ensemble des élus locaux.

5. Système financier et fiscal

Le système financier des collectivités locales est aujourd'hui à bout de souffle et mélange reliquat d'autonomie fiscale sur des bases obsolètes et empilement de dotations. Il faut choisir un système clair. L'AMF rappelle son attachement à l'autonomie fiscale, qui va de pair avec la pleine responsabilité des collectivités locales.

Dans ce contexte, voulez-vous aller vers une réelle autonomie fiscale des collectivités, permettant aux territoires de fixer l'assiette et/ou le taux des impositions ?

La consécration constitutionnelle du principe d'autonomie financière n'est pas suffisante et n'a pas amélioré la situation de nos collectivités territoriales. Comme vous le suggérez, il est plus pertinent de s'intéresser aux principes d'autonomie de gestion et d'autonomie fiscale : il est normal que les assemblées délibérantes élues démocratiquement par les citoyens puissent participer à la fixation de l'impôt et en être comptables devant tous.

Il faut une réforme de la fiscalité locale, aujourd'hui vieillissante, et une meilleure péréquation des ressources et des charges, très inégalement réparties. La dépendance des collectivités territoriales aux dotations de l'Etat n'est pas conforme à ma conception du principe de libre administration.

6. Maîtrise de la dépense publique

Les communes et les communautés assurent les services publics de proximité aux habitants, dans le respect de leur obligation d'équilibre budgétaire. Elles sont tout à fait conscientes de la gravité de la situation financière de notre pays et prêtes à apporter leur contribution à la maîtrise de la dépense publique, mais dans le cadre d'un véritable pacte de confiance avec l'Etat.

Elles dénoncent :

- les politiques nationales décidées de manière unilatérale par l'Etat et qui ont des conséquences sur leurs moyens et leurs effectifs ;
- l'inflation des normes législatives et réglementaires, génératrices de surcoûts budgétaires.

Etes-vous favorable à ce que chaque projet ou proposition de loi fasse l'objet d'une étude d'impact pour en évaluer le coût et ses conséquences sur les collectivités locales ?

Souhaitez-vous renforcer le champ d'intervention et les pouvoirs de la Commission consultative d'évaluation des normes ?

L'obligation de l'étude d'impact pour les projets et propositions de loi est le bon sens même. Je crois que les assemblées parlementaires devraient être plus vigilantes sur ce point.

J'en parle assez souvent avec mon ami Alain Lambert, Président de la Commission Consultative d'évaluation des normes : cette instance est confrontée à chacune de ses réunions à des textes inutiles et coûteux, puisés à la source de lois, n'ayant fait l'objet d'aucune évaluation, et sur lesquels la commission n'a pas de prise s'agissant d'une source législative.

Elu Président de la République, je renforcerai le champ d'intervention de la CCEN pour lui permettre d'examiner le stock de normes existantes (il y en aurait 400.000) et ses pouvoirs. Il pourrait être prévu que les avis de la commission soient conformes, ce qui empêcherait le gouvernement de passer outre sans, par exemple, l'accord du parlement. Il faut rapidement que l'Etat prenne les mesures nécessaires pour limiter l'inflation des normes coûteuses non seulement pour les collectivités territoriales mais pour le pays tout entier.

7. Maintien de la capacité d'investissement des collectivités

Les collectivités locales financent plus de 70 % de l'investissement public. A travers leurs dépenses d'investissement, qui s'élèvent à 52 milliards d'euros en 2011, dont 32 milliards pour le seul bloc communal, elles jouent un rôle essentiel de soutien à l'économie locale et nationale. Pour pouvoir financer ces investissements, les collectivités locales doivent pouvoir recourir à l'emprunt,

complément indispensable de l'autofinancement et aux recettes d'investissement. Or le système bancaire n'est plus en capacité de financer les collectivités et c'est un véritable changement de paradigme qui se profile. Il doit, selon l'AMF, aboutir au développement de nouveaux outils de financement.

Comment envisagez-vous de permettre aux collectivités de continuer à pouvoir recourir à l'emprunt ?

Etes-vous favorable à la création d'une Agence de financement des investissements locaux basée sur la mutualisation des besoins des collectivités et sur leur solidité financière ?

Les collectivités territoriales assurent, j'en ai bien conscience, une part significative de l'investissement public en France. Face à la défaillance de certaines banques, les collectivités territoriales se sont retrouvées dans l'incapacité d'emprunter. Cette situation met en péril les projets portés par les exécutifs locaux mais également la santé financière des entreprises de bâtiments et travaux publics, en particulier. Je sais que les associations d'élus, dont l'association des maires, ont alerté le gouvernement et se sont mobilisées pour proposer des solutions. La banque publique mise en place par la Banque postale et la Caisse des dépôts devrait pouvoir en partie répondre à l'urgence. Mais il faut réfléchir à des institutions ou à des mécanismes qui garantissent le recours à l'emprunt pour les collectivités territoriales sur le long terme. L'idée d'une agence de financement des collectivités locales est peut être prometteuse. Comme sur les autres sujets, seul un dialogue entre l'Etat et les collectivités territoriales peut permettre de trouver une solution.

8. Aménagement du territoire

L'AMF estime que le maintien et le développement de services publics de qualité et de proximité sont essentiels pour la vie de nos concitoyens. Une véritable concertation avec l'Education nationale sur la carte scolaire et l'organisation de l'école, le déploiement du très haut débit pour tous et la couverture des besoins médicaux sur la totalité des territoires font partie des priorités.

Quelles seront vos politiques dans chacun de ces domaines ?

Plus généralement, quelle est votre vision en matière d'aménagement du territoire ?

La République doit garantir un égal accès aux services publics de proximité sur l'ensemble de nos territoires. Cette conviction est la mienne depuis longtemps, et j'ai été le seul ministre de l'éducation à instaurer un moratoire sur la fermeture des classes dans les écoles rurales.

Aujourd'hui, il faut relever notamment le défi de l'accès au numérique et de l'accès au soin. Pour lutter contre les déserts médicaux, je souhaite qu'on augmente le *numerus clausus* et qu'on « flèche » un certain nombre de postes de médecins pour des affectations temporaires. La loi HPST paraît avoir obéi à une logique purement gestionnaire, les patients, la présence d'une médecine de proximité sur l'ensemble du territoire n'ont pas été manifestement la priorité. Je suis opposé à la fermeture autoritaire des maternités de proximité. Je pense que les services de l'urgence cardiovasculaire, le soin ambulatoire, la maternité, doivent être présents sur l'ensemble du territoire de la République. En outre, je suis favorable à l'installation de maisons

médicales, réunissant l'ensemble des acteurs du monde médical, qui apporteront les premiers secours.

Tous nos territoires doivent bénéficier du même accès à l'école, aux nouvelles technologies. Pour moi, la ruralité fait partie non seulement de ma vision, mais tout simplement de ma vie d'homme.

9. Relations entre les collectivités locales et l'Etat

Pour l'AMF, il est impératif que s'instaure enfin entre l'Etat et les collectivités un véritable « pacte de confiance » au sein duquel seraient définies conjointement les mesures à prendre dans l'intérêt général de nos concitoyens et les moyens à y consacrer.

Comment envisagez-vous d'associer les élus locaux à l'élaboration et au suivi des politiques nationales et européennes ayant un impact sur les collectivités locales, notamment en matière financière ? 4 AMF – 22 février 2012

Il faut que les collectivités territoriales aient, sur leur avenir, une visibilité à long terme. Pour cela, les collectivités territoriales ne doivent pas subir de manière imprévue la réglementation issue du droit de l'Union européenne ou des lois françaises.

Je crois qu'aujourd'hui, comme vous le soulignez, il faut créer une véritable instance de veille et de dialogue entre l'ensemble des acteurs pour analyser les grands enjeux. Vous parlez de pacte de confiance, j'évoque un pacte de modération mais je crois que nous nous rejoignons sur l'essentiel : son contenu.

Je veux vous faire partager une idée. Pour moi, le seul moyen d'endiguer la prolifération insensée des normes en France serait d'instaurer un principe simple : qui commande paie. Lorsque l'Etat ou l'Union européenne décide d'une mesure nouvelle, contre l'avis des collectivités, le coût devrait en être pris en charge par son auteur. On peut penser que les administrations seraient alors moins promptes à réglementer à l'excès.

10. Démocratie locale

Envisagez-vous de modifier le mode de scrutin des élections municipales ? Si oui, selon quelles modalités et à partir de quel seuil de population ?

Estimez-vous que le nombre de conseillers municipaux doit être modifié ? Si oui, pour quelle taille de commune ?

Pensez-vous que le droit de vote aux élections municipales puisse être étendu aux citoyens non communautaires et, si oui, à quelles conditions ?

Les 36.000 communes de France, avec leurs milliers d'élus locaux bénévoles, sont la force de nos territoires. C'est là que se développent de nombreuses initiatives et où s'exerce la solidarité. Je crois que les modes de scrutins actuels sont globalement satisfaisants. Seuls, des ajustements, à la marge, pourraient intervenir. Pourquoi réformer ce qui a su prouver son efficacité et son caractère démocratique ?

Enfin, comme vous le savez, je suis favorable à ce que les citoyens étrangers puissent participer aux élections municipales lorsqu'ils séjournent régulièrement depuis plus de 10 ans sur notre territoire. Ces mesures permettront d'avoir une démocratie locale

exemplaire, permettant à chaque habitant de se sentir responsable de l'avenir de sa commune.